



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E14457

VALABLE JUSQU'AU 21/06/2026

ÉDITÉ LE

24/06/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1975

Forme juridique : SASCOPCA

Capital : DEPUIS LE 27/02/2025
52 320

Raison sociale : SECOP

10 BOULEVARD DES RAVALIERES
72560 CHANGE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE MANS 7202 B 303 888 994

Siret : 303 888 994 00066

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 1542

Assurance Responsabilité Travaux :

ABEILLE IARD & SANTE 76478015

Assurance Responsabilité Civile :

ABEILLE IARD & SANTE 76478015

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 02 43 84 75 49

Fax :

Portable :

Site Internet : www.secop.fr

E-mail : accueil@secop.fr

Responsabilité légale :

ALCAN FRANÇOIS PRÉSIDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION / CHAILLEUX ERIC
ADMINISTRATEUR / DEMET CHRISTOPHE ADMINISTRATEUR

Effectif moyen : 29

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m ² Mention RGE	16/03/2022
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	14/06/2023
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	18/06/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	21/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	18/06/2025
o Poêle ou insert bois	18/06/2025
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.